



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

installations d'éoliennes

Question au Gouvernement n° 2482

Texte de la question

INSTALLATION D'ÉOLIENNES

M. le président. La parole est à M. Guy Bricout.

M. Guy Bricout. Madame la ministre de la transition écologique et solidaire, la région Hauts-de-France est le terrain de multiples projets éoliens. On peut tout d'abord s'interroger sur la pertinence de ce type de production électrique.

M. Olivier Becht. Tout à fait !

M. Guy Bricout. J'ai lu avec beaucoup d'attention les conclusions très critiques de notre collègue Julien Aubert à ce sujet dans son rapport sur le projet de loi de règlement du budget 2018, publié au mois de juin dernier. À ce jour, 1 500 éoliennes sont déjà en place ; 800 ont été autorisées et ne sont pas encore construites et 733 projets sont en cours d'instruction. C'est fou !

Ma région supporte 25 % de l'effort national. Chez moi, dans le Cambrésis, de quelque côté que je me tourne, je ne vois et n'entends que des éoliennes. Nous parlons d'une région touristique, au patrimoine architectural riche, d'une terre ayant connu les batailles de la guerre de 1914-1918. Elle se trouve aujourd'hui dégradée visuellement. Pas moins de 70 % des projets sont d'ailleurs contestés devant les tribunaux, ce qui reflète bien la révolte qui gronde. Trop, c'est trop !

Dans ma seule circonscription, au 1er octobre 2018, parmi les 125 autorisations de constructions du département du Nord, 98 concernaient le Cambrésis !

Je m'associe pleinement à la position de Xavier Bertrand, président de la région, qui conteste ce trop grand nombre d'installations. Il s'en est entretenu, il y a deux semaines, à Nesle, avec le président Macron qui prévoit de tripler les installations éoliennes terrestres à l'horizon 2020, malgré leur coût.

Madame la ministre, entendez-vous le ras-le-bol des habitants des Hauts-de-France et allez-vous veiller à une meilleure répartition de ces implantations sur le territoire national ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir et LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur Guy Bricout, vous m'interrogez sur notre ambition en matière de croissance des énergies

renouvelables, en particulier éolienne, et de leur juste répartition sur le territoire français. Notre trajectoire en matière d'énergies renouvelables est effectivement ambitieuse, notre objectif étant qu'elles atteignent 40 % de notre mix électrique d'ici à 2030. Pour cela, nous avons besoin de développer toutes les énergies renouvelables : l'énergie solaire bien sûr, ainsi que l'hydroélectricité, mais aussi l'énergie éolienne dont nous prévoyons un doublement de la production énergétique, pour passer de 15 à 34 ou 35 gigawatts à la fin de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

M. Vincent Descoeur. Cela mériterait d'être discuté !

Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État. Cette progression est néanmoins organisée dans des conditions très encadrées. D'abord, l'implantation des éoliennes fait toujours l'objet d'une enquête publique puis d'une autorisation administrative. Les consultations débutent désormais très en amont et nous favorisons les projets citoyens, permettant aux citoyens de participer à l'implantation des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques.

C'est un sujet qui suscite le débat. Lorsque je me déplace, je participe désormais de façon systématique à des débats avec les habitants, sur la poursuite du développement des énergies renouvelables.

Il est vrai que les régions Hauts-de-France et Grand-Est sont les deux régions les plus directement concernées par le développement de l'éolien, dont elles accueillent une large part. Cette situation est liée en partie aux conditions physiques,...

M. Pierre Cordier. Et les paysages, alors ?

Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État. ... aux conditions de vent, notamment, et de trafic aérien.

M. Fabien Di Filippo. C'est votre Gouvernement qui brasse du vent !

Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État. Mais il est vrai que nous devons aussi veiller à une répartition équilibrée sur le territoire des différentes énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en particulier. C'est la raison pour laquelle Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire, et moi-même ouvrirons, comme nous l'avons annoncé au président de la région Hauts-de-France, un groupe de travail sur le développement équilibré de l'énergie éolienne en France. On y discutera évidemment de la répartition territoriale, mais aussi du démantèlement et de l'insertion paysagère.

M. le président. La parole est à M. Guy Bricout.

M. Guy Bricout. Votre trajectoire ambitieuse ne peut pas se faire contre les élus et les habitants du territoire, de surcroît pour une énergie renouvelable dont le rapport coût-bénéfice est critiqué.

M. Maxime Minot. C'est vrai !

M. Pierre Cordier. Très juste !

M. Guy Bricout. J'aimerais, madame la secrétaire d'État, qu'une étude approfondie et indépendante soit menée sur les effets sanitaires de l'énergie éolienne. On a entendu parler de vaches ou de chauves-souris mortes. Une étude est absolument nécessaire afin que les habitants soient pleinement informés.

Données clés

Auteur : [M. Guy Bricout](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2482

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire (Mme Wargon, SE auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire (Mme Wargon, SE auprès de la ministre)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2019](#)